



Filière fiduciaire* : prenons son avenir en main !

« Les projets de la direction préparent un avenir bien sombre aux agents du fiduciaire en voulant toujours diminuer les effectifs et externaliser les activités »

- **CCE de fin juin** : fermeture annoncée de 13 caisses du 1er juin 2018 au 31 décembre 2019. Un Plan Social serait négocié avec les syndicats entre le CCE du 21 septembre et celui de décembre, ne laissant que quelques mois aux collègues dont le poste serait supprimé en juin pour se positionner : inacceptable pour la CGT, qui a demandé que les premières fermetures soient repoussées pour laisser à chacun le temps nécessaire à la réflexion.
- **Commission du personnel du 7 juillet** : en remplacement des primes empilage-dépilage, présentation d'un projet de « prime de polyvalence dans les caisses modernisées ». Aussi injuste que complexe à mettre en place, ce dispositif laisserait au caissier le soin d' « organiser le travail en fonction des intentions des agents » et de valider les primes différenciées en fonction des rotations réellement effectuées sur les postes. Budget global : celui des primes empilage-dépilage, pas un euro de plus, alors que les organisations syndicales réclament une indemnité supérieure uniforme compensant en partie la pénibilité !
- **Audit du contrôle de la filière externe** : pour faire face à l'accroissement du besoin de contrôle de la filière externe, la Banque envisage de ne plus contrôler directement les supermarchés, déléguant cette tâche à leurs fournisseurs de machines de tri qui seraient juges et parties

Décidément, les représentants de la direction chargée du fiduciaire osent tout : faire mine d'ignorer les nombreux arrêts de travail, maladies professionnelles et dispenses médicales dues au développement des troubles musculo-squelettiques, y compris chez les plus jeunes, se permettre de porter des jugements sur « l'envie » des agents d'occuper tel ou tel poste pénible tout en assurant vouloir « leur bien-être », et refuser un dialogue social utile et constructif.

Sous le coup de plusieurs préavis de grève (déménagement à La Courneuve, conditions d'emploi des chauffeurs-convoyeurs) la direction vient en effet de contester une expertise CHSCT sur Paris La Courneuve, une première dans notre histoire sociale pour un projet d'une telle ampleur ! Aurait-elle des craintes que les revendications portées par la CGT soient validées par des professionnels agréés ?

* *entretien de la monnaie (caisses et centres fiduciaires), sécurité des sites, acheminement des fonds (convois), authentification des billets, etc.*

Après de multiples rencontres des salariés dans les caisses, nous revendiquons :

- **L'ouverture d'un concours d'agents titulaires de caisse** pour un travail en nombre suffisant autour des nouvelles machines (quatre agents par machine);
- **Mettre en place des effectifs suffisants** dans les postes de garde pour garantir la sécurité des personnels et assurer les missions dans de bonnes conditions.
- **un temps de travail quotidien réduit** pour une réelle prévention des risques sur la santé ;
- **l'augmentation du temps de récupération des heures de travail de nuit** dans le même but ;
- **des jours de repos compensant l'absence de lumière du jour ;**
- **une indemnité uniforme de 200 € pour tous les agents des caisses** intégrée dans le salaire ;
- **une prime décente compensant l'accroissement des risques pour les chauffeurs-convoyeurs ;**
- **l'attribution de la prime bureautique aux agents de sûreté sécurité** au regard du travail sur écran ;
- **une carrière comparable à celle des ouvriers pour les agents de caisse et améliorée pour les chauffeurs convoyeurs;**
- **de vrais reclassements assortis des formations adéquates et débouchant sur des possibilités de promotion interne, pour les agents victimes d'inaptitudes liées au travail sur machines.**

Lors de la Commission du personnel du 7 juillet, Les organisations syndicales unanimes ont exigé le report de la discussion sur la prime de « polyvalence » lors de la négociation globale de septembre sur le fiduciaire, obtenue par syndicats lors du CCE d'avril.

Dans ce cadre, un état des lieux des caisses « pérennes » sera présenté par la direction. La CGT ira donc à nouveau à la rencontre des agents des caisses et de l'ensemble du fiduciaire avec toutes les organisations syndicales disponibles, afin d'être en mesure de confronter la vision des salariés à celle de leur employeur en termes de conditions d'emploi et de rémunération, comme d'effectifs, d'organisation et de conditions de travail.

Nous soutenons sans réserve la demande des agents affectés dans des caisses et des postes de garde de travailler avec des collègues titulaires dans le cadre de ces activités sensibles. L'arrivée d'intérimaires externes dans les jours qui viennent dans certaines caisses est inacceptable ! Le gouvernement de la Banque doit tenir ses engagements et recruter par concours au regard des besoins, en renforçant notamment les effectifs des brigades d'intérim des régions.

Prenons ensemble l'avenir de notre filière fiduciaire en main !

Pour être plus forts ensemble, j'adhère à la CGT

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66% des sommes versées chaque année.

NOM PRÉNOM

UNITÉ, SERVICE

CODE UNITÉ ADMINISTRATIVE TEMPS DE TRAVAIL %

GRADE INDICE